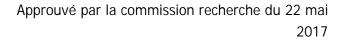
Procès-verbal

Commission recherche du 20 mars 2017





La commission recherche de l'Université d'Angers s'est réunie le 20 mars 2017 à 14h30 dans la salle du conseil, à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur Philippe SIMONEAU.

DODI ÉDO Christian		
ROBLÉDO Christian	Excusé	
Président de l'université		
SIMONEAU Philippe	Présent	
Vice-président recherche		
ALLAIN Philippe	Présent	
AMIARD Stéphane		
ANGOT Christophe	Présent	
ARAB Chadia	Présente	
AUGERERAUD Laëtitia		
BENETEAU Eric	Présent	
BENOIT Jean-Pierre	Procuration à Jean-Christophe GIMEL	
BERNIER Monique	Présent	
CAMUS Sandra	Présente	
CANEVET David	Présent	
CHAMPIN Tristan		
CHUREAU Véronique	Présente	
DANIEL Christophe	Présent	
DAVID Clarisse		
DENECHERE Yves	Présent	
DESMEDT Marianne		
FOUCHER Fabrice	Présent	
FORTIER Jonathan	Présent	
GAUMER Nathalie	Présent	
GIMEL Jean-Christophe	Présent	
HELESBEUX Jean-Jacques	Procuration à Pascal RICHOMME	
JUSSIEN Christelle	Présente	
KEMPF Marie	Présente	
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Présente	
LEMAIRE Félicien	Présent	
LEMENAND Thierry	Excusé	
MARTIN Kévin		
PELOILLE Manuelle	Présente	
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Présente	
PROCACCIO Vincent	Présent	
REEVES Joseph		
RICHOMME Pascal	Présent	
ROUSSEAU Audrey	Procuration à Vincent PROCACCIO	
SEJOURNE Bruno	Procuration à Christophe DANIEL	
SALLE Marc	Présent	
SAUBION Frédéric	Présent	
TAIBI Aude Nuscia	Présente	
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Présente	
YVARD Jean-Michel	Présent	
I VAIVO JEGIT-MICHEL	FICOUR	

A l'ouverture de la séance, 32 membres sont présents ou représentés sur 40 membres en exercice (28 membres présents, 4 procurations).

♦ Ordre du jour

1.	Informations	. 3
	Bilan des lettres d'intention ANR	
	Bilan des lettres d'intention des « Paris Scientifiques »	. 3
	AAP post-doc de l'UBL	. 4
2.	Procès-verbal	. 4
3.	Prospective et moven	. 5

1. Informations

Philippe SIMONEAU présente la liste des excusés et l'ordre du jour de la commission recherche.

Bilan des lettres d'intention ANR

Cette année les unités de recherche ont été très actives car l'Université d'Angers a déposé plus de projets que les années précédentes.

Philippe SIMONEAU présente quelques données chiffrées en précisant que le taux de réussite est satisfaisant:

Pôle de recherche	Déposé	2 ^{ème} phase	Taux de réussite		
PRC					
Santé	23	7	30%		
Végétal et env.	15	4	27%		
Matériaux	10	6	60%		
Maths-STIC	6	4	67%		
LL-SHS	14	6	43%		
	Р	RCE			
Santé	1	1	100%		
Végétal et env.					
Matériaux	1	0	0%		
Maths-STIC					
LL-SHS					
	J	CIC			
Santé	3	2	67%		
Végétal et env.	2	1	50%		
Matériaux	2	1	50%		
Maths-STIC					
LL-SHS	1	0	0%		
PRCI					
Santé	3 1 seule phase de dépôt				
Végétal et env.	2	1 seule phase de dépôt			
Matériaux	1	1 seule ph	1 seule phase de dépôt		
Maths-STIC	1	1 seule phase de dépôt			

Bilan des lettres d'intention des « Paris Scientifiques »

Philippe SIMONEAU précise que les « Paris Scientifiques » sont évalués en deux phases et indique que les thématiques relevant des RFI ne sont pas éligibles, ce qui explique le faible nombre de dossiers :

14 lettres d'intention déposées					
Santé 10					
Matériaux	2				
LL-SHS	2				

Philippe SIMONEAU liste les projets retenus en seconde phase :

Pôle Unité de recherche		Porteur.se	Projet	
	CRCINA équipe 6	Estelle MARION	GeAnt	
Santé	MINT	José HUREAU	ISOLUNG	
	MITOVASC	Pascal REYNIER	DIMORPHISME	
	MITOVASC	Christian LEGROS	SodiVasc	
LL-SHS ESO-Angers		Emmanuel BIOTEAU	LiCoopTer	

AAP post-doc de l'UBL

Cet AAP permet de financer des post-doctorants à 50%, un co-financement est attendu. Philippe SIMONEAU indique que la DRIED a transmis l'AAP avec un lien vers les AAP de chaque département. Le directeur d'unité doit valider et transmettre le projet au département pour les sujets inter-département ou à la mission recherche de l'UBL pour les projets Trans départements.

Philippe SIMONEAU demande à ce qu'une copie des dossiers soit adressée à la DRIED car l'établissement pourrait être amené à cofinancer le post-doc ou émettre un avis.

Les directeurs d'unité peuvent transmettre les dossiers jusqu'au 30 avril et les premiers candidats pourront démarrer leur post-doctorat au 1^{er} septembre 2017.

Yves DENECHERE demande jusqu'à quelle date le demi financement est « garanti » si le porteur de projet n'a pas obtenu de cofinancement.

Philippe SIMONEAU répond que dans le département AAL une priorité sera donnée au cofinancement acquis.

Chadia ARAB demande si l'Université d'Angers peut cofinancer un certain nombre de projets admissibles. Philippe SIMONEAU répond que l'Université n'a pas pris de position pour le moment. Aucune enveloppe n'a été budgétée pour cela puisque cet AAP a été diffusé tardivement. Cependant l'Université étudiera les projets retenus par l'UBL qui n'ont pas obtenu de co-financement.

Jean-Christophe GIMEL propose d'interfacer l'AAP de l'UBL si celui-ci est reconduit l'an prochain avec celui d'Angers Loire Métropole.

Philippe SIMONEAU ajoute qu'effectivement il faudra en discuter avec les financeurs, la Région et Angers Loire Métropole.

Il précise qu'il est possible également d'obtenir un cofinancement par les RFI.

Vincent MASSOT indique qu'il est possible également de demander un cofinancement sur le programme « Prestige » de Campus France.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la commission recherche du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Prospective et moyens

Bilan des contrats recherche 2016

Alexa ROUEZ, directrice de la recherche présente un bilan des contrats recherche instruits par le pôle partenariat-innovation (contrats recherche et industriels).

Présentation en annexe.

Jean-Christophe GIMEL demande si depuis la mise en place des RFI, l'Université d'Angers perçoit le même niveau d'aide régionale qu'avant.

Philippe SIMONEAU répond que l'étude doit être possible sur les RFI portés par l'Université d'Angers. Il pense que les dotations doivent être un peu moins importantes qu'auparavant mais que la gestion des financements est plus « souple » qu'avant.

Marc SALLÉ partage ce commentaire et indique que l'intérêt des RFI est de disposer d'une réelle visibilité pour construire une stratégie pluriannuelle.

Philippe SIMONEAU trouve intéressant que certains pôles comme les SHS puissent se positionner sur plusieurs RFI portés notamment par des universités voisines.

Alexa ROUEZ précise qu'actuellement 12 thématiques structurées en RFI sont en cours sur le territoire régional.

Marc SALLÉ demande si le fait qu'Etienne BUCHER ait obtenu le concours de DR INRA et que son ERC soit transférée à l'INRA, impliquent que les frais de gestion sont également transférés.

Alexa ROUEZ répond que oui. L'ERC a des retombées importantes pour l'Université d'Angers en terme de rayonnement. Elle précise que le projet a été « monté » avec l'aide du service Europe de l'UBL et qu'il y avait un accord avec l'INRA. L'objectif des tutelles était de pérenniser Etienne BUCHER sur un poste permanent : DR INRA.

Jean-Christophe GIMEL demande si l'Université d'Angers cotise à l'assurance chômage ou si elle fait des réserves pour perte d'emploi.

Alexa ROUEZ indique qu'il n'y a pas de prélèvement « indemnité de précarité » comme pour les EPST mais que l'Université d'Angers cotise à l'assurance chômage.

Répartition des contrats doctoraux UA année universitaire 2017-2018

Philippe SIMONEAU rappelle que les nouvelles écoles doctorales seront mises en place en septembre 2017 et présente la proposition de répartition des 18 allocations par ED identiques à celle de l'an passé :

ED UNAM	Nb d'Allocations	Ecoles doctorales UBL	
VENAM	2	Sciences de la Mer et du Littoral	
VEINAIVI	3	EGAAL	
BS	3	BS	
3 MPL	3	Matières, Molécules et Matériaux	
CTIM	3	SPI	
STIM		Maths STIC	
SCE	2	ALL	
DECECT	2	STT	
DEGEST 2		EDGE	
Pierre COUVRAT	1	DSP	
CEI	1	ELIC	

9.5 contrats doctoraux seront fléchées sur les programmes (Allocations régionales SHS, RFI, projets régionaux...) et sur l'appel à projet « Contrat doctoral UA sur projet ».

La répartition des contrats doctoraux est approuvée à l'unanimité de la commission recherche.

Allocations de thèses régionales cofinancées SHS

Philippe SIMONEAU rappelle que la Région ne finance plus que des demi allocations de thèse.

5 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets, la SFR Confluence a proposé un classement (n° 1 : 3LAM, n°2 : GRANEM, n°3 : CJB, n°4 : LPPL, n°5 : CIRPALL). Le bureau de la commission recherche souhaite proposer 3 sujets à la Région, les sujets classés 1 et 2 par la SFR ainsi que le n°4. Le bureau craint que le sujet du Centre Jean BODIN soit dans une thématique trop proche du RFI Alliance Europa et donc écarté automatiquement par la Région car il peut être déposé au RFI.

Le bureau de la commission recherche propose les 3 sujets suivants :

UR	Directeur/trice de thèse	Sujet de thèse
3LAM	A-R. HERMETET	Dans le laboratoire fictionnel du politique : norme des corps, normes sociales.
GRANEM	G. PANTIN-SOHIER	Le rôle de la simplicité et de la complexité du design packaging sur la perception de la marque et la valorisation des produits du secteur viticole.
LPPL	D. LE GALL	Anticipation motrice et utilisation d'objets chez l'enfant : développement typique et atypique.

Jean-Christophe GIMEL demande si les deux sujets (n°3 et 4) ont été déposés au RFI.

Philippe SIMONEAU répond que le projet du CJB n'est pas tout à fait en corrélation avec le RFI mais comme il y a « droit Européen » qui apparaît dans le titre, il pense que le CCRRDT ne le retiendra pas. Il n'y a pas non plus de lien avec le programme ENJEU[x].

Philippe SIMONEAU précise que les unités de recherche qui obtiennent un financement extérieur seront toujours prioritaires dans le classement. Il n'y en a pas cette année.

La commission recherche approuve l'envoi de 3 sujets à la Région (26 pour, 6 abstentions). La commission recherche approuve le classement du bureau de la commission recherche (27 pour, 5 absentions).

Philippe SIMONEAU indique qu'il ne sait pas si c'est la commission SHS de la Région qui étudiera les dossiers.

Engagements prévisionnels sur les contrats doctoraux UA

Philippe SIMONEAU présente les engagements prévisionnels sur programmes :

	RI	Région LLSHS	TOTAL		
Objectif	LUMOMAT	Atlanstic	Alliance Europa		
végétal				1 à 1.5	4 à 4.5
1	0.5	0.5	1		

Soit 5 à 5.5 contrats UA sur projets restants.

Appel à projet de la commission recherche

Philippe SIMONEAU rappelle les critères de sélection des projets : les projets sont de 24 mois maximum, portés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'Université d'Angers nouvellement recrutés (depuis le 1er septembre 2013). Les projets sont de 5 à 30 K€ et concernent des dépenses de fonctionnement ou de petits équipements.

17 projets ont été soumis et ont été examinés par des experts extérieurs nommés par les SFR. Le bureau du 15 mars propose l'interclassement suivant :

Pôle	UR	Porteu.se	Projet	Montant CR
V et E LPG BIAF Maria Pia NARDELLI		BI-SMART	20 600 €	
	MITOVASC	Arnaud CHEVROLLIER	SRMN	30 000 €
Santé	CRCINA	Laetitia AYMERIC	gliobacter	30 000 €
	MINT	Elise LEPELTIER	NanoPenFer	30 000 €
Maths-STIC	LERIA	Benoit DA MOTA	QuChemPedIA	21 499 €
Watris-311C	LERIA	André ROSSI	ORDO	7000 €
	CJB	Aline VIGNON	ÂgéDroit	17 300 €
LL-SHS	GRANEM	François PANTIN	PRESS	22 300 €
LL-3H3	LPPL	Catherine POTARD	ACEB	14 690 €
	GRANEM	Christophe MAUREL	IPL	9 000 €
			TOTAL	202 389 €

Marc SALLÉ indique que le classement est cohérent. Il précise que l'enveloppe maximale attribuée est d'un montant de 30 000 € pour un projet. Elle représente l'équivalent de 12 invités au titre de la recherche. Il estime qu'il faut que l'Université ait un « retour sur investissement » sur ces appels à projet. Il faut impérativement que ces projets soient des tremplins pour l'obtention de financements extérieurs. Il rappelle que le pré-projet ANR est un document de 5 pages uniquement et que chaque porteur de projet candidat à l'AAP de la CR doit s'engager à candidater sur d'autres appels à projets.

Philippe SIMONEAU répond qu'il est demandé désormais à chaque lauréat de venir présenter le bilan du projet financé par la commission recherche. Il s'agit dans la plupart des cas de projets « tremplins » comme le projet du LETG de Pierre-Cyril RENAUD qui est devenu par la suite un projet régional de « stratégie internationale » ou celui de Cristiana PAVIE qui a obtenu par la suite un financement ANR. Ce point n'a pas été mentionné au cahier des charges cette année et donc ne peut pas être un critère mais c'est une piste à suivre pour le prochain appel à projet.

Jean-Christophe GIMEL indique qu'il serait plus judicieux de verser une somme fixe aux enseignantschercheurs nouvellement recrutés ou une décharge afin de leur permettre d'avoir plus de temps pour la recherche plutôt que de répondre à des appels à projets internes.

Alexa ROUEZ précise que les SFR qui instruisent dorénavant les dossiers rencontrent parfois les enseignants-chercheurs candidats ce qui permet une animation scientifique locale au sein des SFR et une meilleure intégration des nouveaux recrutés.

Pascal RICHOMME explique que, pour les nouveaux arrivants ce système d'appel à projets peut être un peu frustrant. Les sommes sont très élevées par rapport aux crédits scientifiques des équipes d'accueil par exemple. Il y a quelques années il y avait une aide à l'installation des nouveaux enseignants-chercheurs. Peut-être qu'il serait possible de concilier les deux dispositifs.

Philippe SIMONEAU admet qu'il est possible de rediscuter du montant maximum accordé pour l'an prochain. L'appel à projet est assez souple, des porteurs de l'an dernier ont postulé à nouveau cette année et ont obtenu le financement. Il précise que le taux de sélection est relativement élevé.

Marc SALLÉ indique que la commission recherche est chanceuse d'avoir un tel débat sur un appel à projets avec une enveloppe de 200 000 € mais précise qu'il partage le point de vue de Pascal RICHOMME concernant une enveloppe automatique qui serait versée aux nouveaux arrivants. On pourrait aussi proposer une aide aux nouveaux HDR ou tenir compte de la transversalité.

Philippe SIMONEAU répond qu'effectivement il faudra en discuter pour l'appel à projet de l'an prochain car certaines années il y avait des projets affichés « interdisciplinaires ».

Yves DENECHERE confirme qu'il faut un véritable retour sur les projets financés. Il faut que les lauréats déposent par la suite des projets ANR ou Européens.

En SHS il y a une dispersion sur de nombreux petits projets qui prennent du temps et qui laissent peu de temps pour rédiger des projets à plus grande envergure.

Il précise qu'il y a peu d'universités qui financent autant d'appels à projets et de contrats doctoraux.

La commission recherche approuve à l'unanimité la liste des projets proposée par le bureau. Présidence de l'Université d'Angers

40 rue de Rennes – BP 73532 | 49035 ANGERS cedex 01 | Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

<u>Question diverse</u>: <u>Évolution juridique concernant les RIPH</u>

Alexa ROUEZ précise que Jonathan FORTIER avait posé une question suite à des changements de règlementation sur les recherches impliquant la personne humaine (RIPH). Cela concerne la recherche en santé et en sciences humaines et sociales.

Une note de synthèse est disponible sur la plateforme de la commission recherche.

Alexa ROUEZ indique que la DRIED continue les recherches concernant les SHS car c'est une question très récente mais précise qu'il existe trois catégories de RIPH :

- Les recherches interventionnelles qui comportent une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle.
- Les recherches interventionnelles qui ne portent pas sur des médicaments et ne comportent que des risques et des contraintes minimes, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.
- Les recherches non interventionnelles dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle, sans procédure supplémentaire ou inhabituelle de diagnostic, de traitement ou de surveillance.

Pour cette dernière il faut maintenant suivre une procédure très précise via un centre de protection de la personne qui doit donner son accord pour mener ces recherches.

Le coût lié à ces nouvelles procédures est précisé dans la note jointe en annexe. L'Université d'Angers n'a pas statué pour le moment sur son statut de promoteur car il faudrait une modification des contrats d'assurance et de la responsabilité civile.

Alexa ROUEZ précise que la note sera actualisée avec des précisions sur les coûts impactés aux unités de recherche.

Yves DENECHERE s'interroge sur le demi-poste lié au CPER LL-SHS.

Alexa ROUEZ répond que les comités d'orientation se réunissent à partir du 28 mars pour le contrat de projet Etat Région. L'Université d'Angers est concernée pour le pôle santé, végétal, mats-STIC, matériaux et SHS. A l'occasion du comité de suivi SHS cette question sera abordée. Un point sera fait à la prochaine commission recherche.

L'ordre du jour de la commission recherche étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 16h00.

Le Président de l'Université d'Angers, Christian ROBLÉDO

Signé

Le Vice-président recherche de l'Université d'Angers Philippe SIMONEAU

Signé

- 8 -